



RÉGION ACADÉMIQUE
GUYANE

Liberté
Égalité
Fraternité

Equipe EPS 1^{er} de

Rectorat

Site de Troubiran
Route de Baduel
BP 6011
97300 CAYENNE
Tél : 0594 27 19 92

Affaire suivie par :

Jocelyne ALPHONSE BONNEAU

CPD EPS

PORDIE Florent

CPC EPS RMM

jocelyne.alphonse-bonneau@ac-guyane.fr

NATATION SCOLAIRE COMMUNE DE REMIRE-MONTJOLY

Avenant du 30 09/2022



ORGANISATION DE LA NATATION ECOLES PRIMAIRES DE REMIRE

Année scolaire 2022-2023

Ampliation :

Monsieur le Maire de la commune
Monsieur l'Adjoint au Maire Délégué au sport
Monsieur l'Adjoint au maire délégué aux affaires scolaires
Madame la Directrice du service des sports
Madame la Responsable du service des transports
Monsieur le Responsable du centre nautique
Madame la responsable des affaires scolaires

Monsieur le Recteur de l'Académie de Guyane
Monsieur le Directeur de l'Académie Adjoint au Recteur
Madame l'Inspectrice de l'éducation nationale adjointe
Madame l'Inspectrice de la circonscription de Rémire/Matoury
Mesdames Messieurs les Directeurs des écoles de Rémire
Monsieur le CPC EPS de Rémire/Matoury
Madame la Directrice de l'école privée Sainte Thérèse

I. Présentation de la circonscription

La commune de Rémire / Montjoly compte onze écoles primaires :

- Des écoles publiques qui font partie de la circonscription de Rémire / Matoury avec trois écoles maternelles, cinq écoles élémentaires et deux groupes scolaires ;
L'inspectrice de l'Education nationale (IEN) est Mme Luciana BOICEL
- Une école privée dont la directrice est Mme Carole HORTH Hannibal

Circonscription de Rémire/Montjoly/Matoury					
Conseiller Pédagogique EPS (CPC)					
M. Florent PORDIE					
Ecole publique			Ecole privée		
Ecoles Maternelles					
M. DIPP	Mme HERVE	0594 38 29 61			
E. GENTILHOMME	Mme HO WEN SZE	0594 38 04 41			
ST-A METHON	Mme BIENVENUE	0594 35 40 74			
Ecoles Élémentaires					
E. GALLIOT	Mme BECHET	0594 38 10 10			
E. HONORIEN	M. ROZENBERG	0594 38 20 75			
E. LIXEF	Mme BEAUBRUN	0594 29 05 09			
J. LONY	Mme APPOLONIA	0594 38 36 87			
J. MINIDOQUE	Mme BERTHELOT	0594 35 40 42			
Groupes scolaires					
MOULIN A VENT	Mme JACQUES	0594 38 17 27	Sainte Thérèse	Mme HORTH - Hannibal	0594 38 04 95
PARC LINDOR	M. BONNAIRE	0594 38 11 53			

II. Critères de mise en place

Ce planning a été élaboré selon les critères suivants :

- La durée du cycle qui est d'environ un trimestre.
- Le nombre de classes dans l'école : nombre de **CM2, CM1 et CP etc...**
- Le nombre de séances par semaine : **1** permettant ainsi à une classe de travailler efficacement sur un cycle de 09 à 10 séances **dans le respect des gestes sanitaires.**
- Les moyens de transport : A proximité (déplacement à pied), éloignement du centre nautique (bus municipal).
- Les jours proposés pour la fréquentation bassin : **4 (mardi, mercredi, jeudi, vendredi)**
- Le nombre de créneaux par jour à la piscine : **3**
(*3 matinées de 08h00 - 08h45 ; 09h00 - 09h45 ; 10h00 - 10h45*)
Le nombre de créneaux par école dans la semaine : **3 à 6**
- Le nombre de classes par créneau : **1** en cas de mesures COVID et **2** en fonctionnement sans COVID.
- Le temps de déshabillage et d'habillage nécessaire aux enfants de cet âge : **15 mn**
- La durée effective d'une séance dans l'eau : **40 mn**

I. Avenant :

- Les demandes de projet constituées avant le 30 septembre 2022 ne seront pas modifiées.
- Le nouveau planning ci-dessous sera le planning et l'organisation retenus par l'ensemble des parties.
- Cette avenant prend en compte la réorganisation de l'ensemble des planning natation du 30 septembre 2022 au 30 juin 2022 inclus.
- Les modifications sont apportées sur les classes.
-

Signature de L'Inspectrice de la circonscription
Le 03 octobre 2022

BOICEL Luciana

III. Présentation de la période d'activités pour les écoles

	Première période	Deuxième période	Troisième période
Ecoles élémentaires	<ul style="list-style-type: none"> ➤ E. HONORIEN ➤ E. GALLIOT ➤ J. LONY ➤ STE THERESE 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ J. MINIDOQUE ➤ E. LIXEF ➤ MOULIN A VENT ➤ PARC LINDOR ➤ STE THERESE 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ J. MINIDOQUE ➤ E. LIXEF ➤ MOULIN A VENT ➤ PARC LINDOR ➤ J. LONY ➤ E. HONORIEN ➤ E. GALLIOT ➤ STE THERESE
Durée du cycle	Du 26 septembre au 16 décembre 2022	Du 03 janvier au 31 mars 2023	Du 04 avril au 30 juin 2023
Lieu	Centre nautique de Rémire		
Formation pour les intervenants bénévoles	Lundi 12/09/2022 Lundi 19/09/2022 De 14h00 à 16h30 (Tenue de bain et bonnet obligatoires pour tous)	Lundi 05/12/2022 Lundi 12/12/2022 De 14h00 à 16h30 (Tenue de bain et bonnet obligatoires pour tous)	Lundi 20/03/2023 Lundi 27/03/2023 De 14h00 à 16h30 (Tenue de bain et bonnet obligatoires pour tous)
Evaluation des élèves	Du 05 au 09 décembre 2022	Du 20 au 24 mars 2023	Du 19 au 23 juin 2023
	En cas d'absence motivée d'une classe, l'évaluation sera reportée à la dernière semaine, selon les possibilités		
Nombre de séances	10	10	09
MNS à la surveillance	2	2	2

1) Première période du 26 septembre au 16 décembre 2022

HORAIRES	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h00 8h45		J. LONY 4 classes CP : 12 + 12 = 24 élèves CP : 12 + 12 = 24 élèves	E. HONORIEN 2 classes CM1 : 26 élèves CM1 : 26 élèves	E. GALLIOT 2 classes CM1/CM2 : 26 élèves CM2 : 25 élèves
09h00 09h45	E. GALLIOT 3 classes CE2 : 26 élèves CP : 11 + 15 = 26 élèves	E. HONORIEN 2 classes CM2 : 25 élèves CM2 : 25 élèves	E. GALLIOT 2 classes CM1 : 25 élèves CE2/CM1 : 27 élèves	E. HONORIEN 2 classes CM2 : 25 élèves CM2 : 25 élèves
10h00 10h45	Ste THERESE 2 classes CM1 : 29 élèves CM1 : 29 élèves	J. LONY 2 classes CM1/CM2 : 24 élèves CM2 : 25 élèves	E. HONORIEN 3 classes CP : 12 + 13 = 25 élèves CP : 13 + 13 = 26 élèves	E. HONORIEN 4 classes CP : 12 + 13 = 25 élèves CP + ULIS = 13 + 12 = 25 élèves

✓ Tableau à compléter (classes, nom des enseignants et effectif) et à renvoyer au CPCEPS de la circonscription.

NB : Les horaires indiqués dans cette grille, sont ceux du début et de la fin des séances dans l'eau.

S'agissant du début de séance, il conviendra donc de récupérer les classes **vingt minutes** au moins avant l'heure fixée (transporteur).

2) Deuxième période du 03 janvier au 31 mars 2023

HORAIRES	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h00 8h45		J. MINIDOQUE 2 classes CM2 : 25 élèves CM2 : 25 élèves	P. LINDOR 2 classes CM1 : 25 élèves CM1 : 25 élèves	MOULIN A VENT 2 classes CM2 : 22 élèves CM2 : 25 élèves
09h00 09h45	Ste THERESE 2 classes CM2 : 25 élèves CM2 : 25 élèves	MOULIN A VENT 2 classes CP : 12 + 12 = 24 élèves CP : 13 + 12 = 25 élèves	J. MINIDOQUE 2 classes CM1/CM2 : 25 élèves CM1 : 25 élèves	J. MINIDOQUE 3 classes CP : 12 + 12 24 élèves CP : 16 élèves
10h00 10h45	E. LIXEF 2 classes CM2 : 25 élèves CM2 : 25 élèves	P. LINDOR 2 classes CM2 : 25 élèves CM2 : 25 élèves	MOULIN A VENT 2 classes CM1/CM2 : 25 élèves CM1 : 25 élèves	E. LIXEF 2 classes CM1 : 20 élèves CM1 : 20 élèves

✓ Tableau à compléter (classes, nom des enseignants et effectif) et à renvoyer au CPCEPS de la circonscription. _

NB: Les horaires indiqués dans cette grille, sont ceux du début et de la fin des séances dans l'eau.

S'agissant du début de séance, il conviendra donc de récupérer les classes vingt minutes au moins avant l'heure fixée (transporteur).

3) Troisième période du 04 avril au 30 juin 2023

HORAIRES	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h00 8h45		E. LIXEF 3 classes CP : 13 + 13 = 26 ULIS : 12 élèves	E. GALLIOT 4 classes CE1 : 12 + 11 = 23 élèves CE1 : 11 + 11 = 22 élèves	P. LINDOR 3 classes CE2 : 25 élèves CP : 12 + 12 = 24 élèves
09h00 09h45	J. MINIDOQUE 3 classes CP : 12 + 12 = 24 élèves CP : 12 + 12 = 24 élèves	E. HONORIEN 2 classes CM1 : 27 élèves CE2/CM1 : 20 élèves	P. LINDOR 4 classes CP : 12 + 12 = 24 élèves CP : 12 + 10 = 22 élèves	MOULIN A VENT 2 classes CM1 : 25 élèves CM1 : 25 élèves
10h00 10h45	Ste THERESE 2 classes CP : 25 élèves CP : 25 élèves	J. LONY 2 classes CM1 : 24 élèves CP : 14 élèves	MOULIN A VENT 4 classes CE1 : 10 + 10 = 20 élèves CP + CE1 = 14 + 12 = 26 élèves	J. MINIDOQUE 2 classes CM1 : 25 élèves ULIS : 12 élèves

✓ Tableau à compléter (classes, nom des enseignants et effectif) et à renvoyer au CPCEPS de la circonscription. _

NB : Les horaires indiqués dans cette grille, sont ceux du début et de la fin des séances dans l'eau.

S'agissant du début de séance, il conviendra donc de récupérer les classes **vingt minutes** au moins avant l'heure fixée (transporteur).

IV. Mise en œuvre de l'activité natation

1) Organisation

- Pour chaque période, il a été mis en place **un calendrier de formations pour les enseignants et les parents accompagnateurs** afin que les activités démarrent dès les premiers jours indiqués sur les plannings.
- Ces formations seront **assurées par la CPD et/ou le Conseiller Pédagogique en EPS** de la circonscription qui rappellera par écrit, le moment venu, ces dates de regroupements.
- Un planning nominatif des enseignants (classes et effectif) **et parents agréés** devra être établi **par le CPC** de la circonscription (copie au centre aquatique et CPD EPS), pour chaque période et avant les dates des différentes formations qui ont été arrêtées.

2) Agrément des intervenants bénévoles ou professionnels

- Pour encadrer les activités, tous les intervenants doivent être agréés (attestation sur l'honorabilité à compléter et à transmettre à la CPD EPS).
- La demande de renouvellement d'agrément des intervenants doit être renvoyée au Conseiller Pédagogique de circonscription dès la rentrée par le Directeur.
- Le projet natation (document demande d'agrément pour intervenants extérieurs) sera transmis à la circonscription avant le début de l'activité pour validation par l'IEN.
- La liste des intervenants agréés sera envoyée dans les écoles, au chef de bassin par le Conseiller Pédagogique à l'issue de ces formations (copie à la CPD EPS).

3) Relation entre intervenant et enseignant

- Pour une collaboration réussie, des réunions préparatoires à l'organisation des séances entre enseignants et intervenants seront nécessaires avant le début des activités. L'enseignant reste le responsable pédagogique de sa classe. **En aucun cas l'intervenant ne doit se substituer à lui.**

4) Evaluation des élèves

- Des évaluations spécifiques seront proposées aux élèves concernés par le cycle de natation, à la fin de chaque période.

5) Transports

- En cas d'empêchement, le directeur de l'école ou l'enseignant concerné sous couvert de son directeur devra impérativement prévenir le transporteur pour éviter tout déplacement infructueux car dans ce cas, cela engendrera nécessairement une facturation du prestataire pour rotation à vide.

- De même, en cas d'absence du bus dans les quinze minutes précédant le cours (si transport existant), l'école pourra contacter le transporteur aux mêmes numéros suivants.

6) *Contacts utiles*

- Nom et Coordonnées du centre nautique de Rémire :
- Nom et coordonnées du chef de bassin :
M Tity CHARPENTIER : **0696 73 85 99**
- Coordonnées du service des sports : M
- Nom et coordonnées du service des transports :
Mme BARNARD : **0594 35 90 96**
- Coordonnées du CPC EPS :
M. Florent PORDIE : **0594 27 21 42**
Florent.pordie@ac-guyane.fr
- Nom et coordonnées de la CPD EPS, Rectorat / Site Troubiran :
Mme Jocelyne ALPHONSE BONNEAU **0594 2719 92 / 0694 24 12 18**
jocelyne.alphonse-bonneau@a

